

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **4^e jour du mois d'avril 2011**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2011-87

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, avec les ajouts suivants :

6.3 Contribution pour Régates de bateaux – été 2011

7.16 Appel de projets : pacte rural

8.1 Achat d'une camionnette usagée 2006 pour le service des Travaux publics

Adoptée.

2011-88

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2011

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2011, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Remerciements du Comité organisateur de la Course de tracteurs sur glace tenue en février 2011.

- Lettre de la Commission de toponymie du Québec : attestation d'officialisation de la rue Hilaire.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

- Monsieur Gilles Messier :
 - Question concernant le projet de biométhanisation
 - Commentaire concernant le déneigement du secteur Beausite
- Madame Ghislaine Leroux :
 - Questions et commentaires concernant le projet de biométhanisation
- Madame Colette Bachand :
 - Question concernant le projet de biométhanisation
 - Question concernant la sécurité des citoyens d'Asbestos
 - Question concernant la possibilité du retour de la police municipale à Asbestos
- Monsieur Claude Messier :
 - Commentaires concernant la biométhanisation.

2011-89

GALA DE L'EXCELLENCE DU PHÉNIX DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE : COMMANDITE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue un montant de 50 \$ à titre de commandite pour le financement du Gala de l'excellence du Phénix de l'École secondaire de l'Escale.

Adoptée.

2011-90

DÉFI CYCLISTE DE LA FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC : COMMANDITE

L'Association des pompiers d'Asbestos demande au Conseil municipal de contribuer un montant d'argent afin de défrayer les coûts de repas pour 55 à 60 cyclistes qui s'arrêteront à Asbestos lors de la tournée du Défi cycliste organisé par la Fondation des pompiers du Québec pour la cause des grands brûlés. Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos contribue un montant de 500 \$ à titre de commandite pour défrayer les coûts du repas offerts aux cyclistes par l'Association des pompiers d'Asbestos.

Adoptée.

2011-91

CONTRIBUTION POUR ORGANISATION DES RÉGATES DE BATEAUX

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue un montant de 500 \$ pour l'organisation des Régates de bateaux à être tenues à l'été 2011 au Lac Trois-Lacs.

Adoptée.

2011-92

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2011

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de février 2011, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	836 889,50 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de février 2011:	836 889,50 \$

Adoptée.

2011-93

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-12 : APPROBATION DU BUDGET 2011 ET RECONNAISSANCE DU DÉFICIT 2010 DE L'OMH

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de modifier la résolution numéro 2011-12 relative à l'approbation du budget 2011 et reconnaissance du déficit 2010 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos à l'effet que nous aurions dû lire le 2^e paragraphe comme suit :

« De ce fait, il est également résolu que la Ville d'Asbestos contribuera un montant de 55 432 \$ équivalant à 10% du déficit d'exploitation de l'année 2011. »

Adoptée.

2011-94

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE L'OMHA

Après avoir pris connaissance des états financiers 2010 déposés pour l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'entériner le déficit établi au 31 décembre 2010 soit un montant de 462 508 \$.

Adoptée.

2011-95

AUTORISATION POUR PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE D'ASBESTOS POUR L'ANNÉE 2011

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'autoriser le paiement des services de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Asbestos, pour l'année 2011 au montant total de 521 750 \$. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 juin 2011 et au plus tard le 31 octobre 2011.

Adoptée.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, qui stipule ce qui suit :

« Le trésorier doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, déposer devant le Conseil de la municipalité un rapport de ses activités prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent. Il transmet ce rapport au directeur général des élections. »

La trésorière informe le Conseil municipal et le directeur général des Élections du Québec qu'il y a eu des activités au chapitre XIII (financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales) de la LERM pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010. Le rapport est déposé à cet effet et sera expédié au bureau du Directeur général des élections du Québec.

2011-96

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – TERME 2011-2012

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (Regroupement de Bécancour), pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré réalisées pour le Regroupement de Bécancour;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant : René Laporte & associés inc. à l'effet d'accepter la soumission de BFL Québec inc. pour ce qui concerne les assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- d'octroyer le contrat des assurances de dommages de la Ville d'Asbestos pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Québec inc.:

LISTE DES ASSUREURS PARTICIPANTS	
Garantie d'assurance	Assureur
Dommages aux biens	Chartis
Bris de machines	Royal SunAlliance
Délits	Chartis
Responsabilité civile primaire	Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire	Lloyd's
Responsabilité d'administration municipale	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Intact

- De verser, pour le terme 2011-2012, la prime des assurances de la Ville d'Asbestos, soit un montant de 65 715 \$ incluant la taxe, au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Québec inc.

Cette prime représente une diminution de 4,41 % en comparaison du terme 2010-2011. Elle s'explique en partie par la baisse des valeurs assurables de nos bâtisses.

Adoptée.

2011-97

PAIEMENT QUOTE-PART : FRANCHISES COLLECTIVES EN BIENS ET EN RESPONSABILITÉ CIVILE – TERME 2011-2012

CONSIDÉRANT la mise en place de deux franchises collectives soit une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

CONSIDÉRANT que la dernière analyse détaillée de la quote-part a été effectuée il y a plus de cinq (5) ans, il a été convenu par le regroupement de procéder cette année à une révision du calcul des quotes-parts selon les règles suivantes :

- 1- En considérant l'expérience des réclamations et des facteurs particuliers à chacune des assurances. Pour l'assurance des biens, les caractéristiques de construction ont été considérées. Pour l'assurance responsabilité civile, le budget de fonctionnement (ligne 10 page 4) des prévisions budgétaires a été considéré.
- 2- La règle établie veut qu'un ajustement à la hausse ou à la baisse ne soit pas supérieur à 35%.

Quote-part pour l'assurance biens pour la Ville d'Asbestos : diminution de 19 %, soit :

2010-2011 : 20 745 \$
2011-2012 : 16 809 \$

Quote-part pour l'assurance responsabilité civile pour la Ville d'Asbestos : augmentation de 24.5 %, soit :

2010-2011 : 30 269 \$
2011-2012 : 38 137 \$

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

- De verser la somme de 16 809 \$ au fonds de garantie de franchise collective en biens et celle de 38 137 \$ au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2011-2012.
- D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

2011-98

ENTRETIEN ET APPROVISIONNEMENT EN EAU DES TOILETTES PUBLIQUES DU SECTEUR LAROCHELLE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos mandate monsieur Rolland Charland pour l'entretien des toilettes publiques du secteur Larochelle ainsi que leur approvisionnement en eau, le tout pour un montant de 1 650 \$ pour l'année 2011.

Adoptée.

2011-99

COMPENSATION POUR FRAIS D'ÉLECTRICITÉ : ÉCLAIRAGE DE LA RIVE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé du conseiller Serge Boislard et résolu d'effectuer le remboursement d'un montant de 150 \$ pour l'année 2011 à madame Danielle Desautels pour la fourniture d'électricité pour l'éclairage de la rive du lac Trois-Lacs au 129, rue Larochelle.

Adoptée.

2011-100

COMPENSATION POUR FRAIS D'ÉLECTRICITÉ : LAMPADAIRE POUR UNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'effectuer le paiement d'un montant de 150 \$ pour l'année 2011 à madame Lucille Côté, du 244, rue Larochelle à Asbestos, ceci en compensation pour la fourniture d'électricité alimentant une propriété municipale (pointe des lacs).

Adoptée.

2011-101

EMBAUCHE DE DOMINIQUE BOILARD, EMPLOYÉE EN PÉRIODE DE PROBATION

Suite à une offre d'emploi parue dans les journaux pour le poste de commis à la paie et aux travaux publics, et après le processus de sélection des candidatures reçues, examens écrits et entrevues, la candidature de madame Dominique Boilard a été retenue.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'embaucher madame Dominique Boilard à titre de commis à la paie et aux travaux publics.

Conformément à la convention collective des employés municipaux, madame Boilard a le statut d'employée en période de probation pour six (6) mois. Après quoi, suite à une évaluation favorable de son supérieur immédiat, elle obtiendra le statut d'employée permanente.

Son premier jour d'emploi sera le 18 avril 2011. Son horaire de travail sera de 37.5 heures. Elle sera rémunérée au taux de la convention collective de travail pour l'emploi qu'elle occupera, soit de la division Administration, classe I, échelon 1.

Adoptée.

2011-102

MANDAT À MARTEL, BRASSARD, DOYON, SENC: REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de mandater la firme d'avocats Martel, Brassard, Doyon SENC à préparer une requête introductive d'instance pour action sur compte de factures impayées, et ce, pour et au nom de la Ville d'Asbestos. Que les honoraires professionnels découlant de ce mandat soient à la charge de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2011-103**ACCEPTATION DU PROJET SUPRALOCAL PRÉSENTÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT DU MONT HAM-SUD**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a analysé ce projet comme un développement du site actuel et n'a pas tenu compte du projet de parc régional;

CONSIDÉRANT que le projet aura assurément un effet de levier sur le développement du parc en offrant de nouveaux services pour attirer une nouvelle clientèle;

CONSIDÉRANT le projet présente de bonnes chances de survie après les investissements du pacte rural;

CONSIDÉRANT que le projet est directement lié à la mission de l'organisation et que l'organisme a la structure suffisante pour prendre en charge le projet;

CONSIDÉRANT que le projet a clairement un rayonnement dépassant les limites locales;

CONSIDÉRANT que le projet ne vient pas créer de compétition indue sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la création d'emploi dans le projet était comptabilisée dans le coût de projet, donc dans l'investissement du promoteur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'implication financière d'autres partenaires dans le projet que le nombre limité de partenaires dans le projet;

CONSIDÉRANT que l'apport financier demandé au pacte rural est relativement élevé par rapport au coût du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos donne son appui à ce projet mais souhaite une implication financière d'autres partenaires afin de diminuer l'implication financière du pacte rural, volet supralocal dans le projet.

Adoptée.

2011-104**ACCEPTATION DU PROJET SUPRALOCAL PRÉSENTÉ PAR LE CLUB DE MOTONEIGE ESQUIMAUX**

CONSIDÉRANT que le projet présente de bonne chance de survie après les investissements du pacte rural même si le projet n'en fait pas mention;

CONSIDÉRANT que le projet est directement lié à la mission de l'organisation et que l'organisme a la structure suffisante pour prendre en charge le projet;

CONSIDÉRANT que le projet a clairement un rayonnement dépassant les limites locales;

CONSIDÉRANT que le projet ne crée pas de nouveau service et s'apparente davantage à une dépense de fonctionnement de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le projet ne vient pas créer de compétition indue sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'implication financière du promoteur est limitée par rapport à l'apport financier du pacte rural demandé et que le club 3 et 4 roues de l'Or-blanc a effectué un investissement similaire à même ses fonds;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos appuie ce projet avec certaines réticences à l'égard du montant demandé par rapport aux investissements du promoteur. De plus, la Ville d'Asbestos se questionne sur l'admissibilité du projet d'immobilisation par rapport aux normes énoncées du pacte rural.

Adoptée.

2011-105

ACCEPTATION DU PROJET SUPRALOCAL PRÉSENTÉ PAR LE CLUB DE SOCCER DANVILLE-ASBESTOS

CONSIDÉRANT que le projet a été soumis à la suggestion du Conseil municipal de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT que le projet aura assurément un effet de levier sur le développement du soccer dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet vient répondre à un besoin identifié à l'égard de l'utilisation des terrains de soccer dans la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet présente de bonnes chances de survie après les investissements du pacte rural;

CONSIDÉRANT que le projet se fait sur une propriété municipale et que de tels aménagements relèvent de la responsabilité municipale et que l'implication de la municipalité se limite au nivellement du terrain;

CONSIDÉRANT que le Club de soccer Danville-Asbestos a un rayonnement dépassant les limites de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT que le projet augmente l'offre de services pour la communauté;

CONSIDÉRANT que le projet ne vient pas créer de compétition par rapport à un autre service ou organisation du territoire;

CONSIDÉRANT que le promoteur entend solliciter plusieurs partenaires financiers pour assurer le financement du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé que le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos appuie ce projet. Cependant, le Conseil municipal se questionne sur l'utilisation du volet local du pacte rural qui semble plus approprié à ce projet.

Adoptée.

2011-106**ACCEPTATION DU PROJET SUPRALOCAL PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LA REVALORISATION DU CARMEL DE DANVILLE**

CONSIDÉRANT que le projet aura assurément un effet de levier pour l'acquisition de financement supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le projet semble prometteur mais qu'une étude en ce sens est cependant en attente;

CONSIDÉRANT que le projet vise la mise en valeur d'un élément patrimonial majeur pour l'ensemble de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet est directement lié à la mission de l'organisation et que l'organisme semble avoir la structure suffisante pour prendre en charge le projet;

CONSIDÉRANT que le projet ne vient pas créer de compétition par rapport à un autre service ou organisation du territoire;

CONSIDÉRANT que la part financière du pacte rural dans ce projet est limitée à 17%;

POUR CES MOTIFS, il est proposé que le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos appuie le financement de ce projet en autant qu'une étude vienne confirmer la faisabilité et la viabilité du projet.

Adoptée.

2011-107**CLUB DE GOLF D'ASBESTOS : AUTORISATION DE SIGNATURES D'UNE ENTENTE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'est entendue avec le Club de golf d'Asbestos pour permettre le passage des sentiers de ski de fond et de raquettes sur sa propriété pour une période de 15 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos aimerait signer une entente complémentaire avec le Club de golf pour permettre l'utilisation des blocs sanitaires du club par les utilisateurs des sentiers de ski durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos voudrait que des services d'information touristique soient disponibles dans les installations du club auprès des visiteurs;

CONSIDÉRANT que le Club de golf permettrait à la Ville d'utiliser le nom du club et ses images comme véhicule promotionnel pour la Ville d'Asbestos;

A CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'entériner une telle entente de services avec le Club de golf d'Asbestos, et ce, pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ par année. Que cette entente soit renouvelable et indexable en janvier de chaque année. Que monsieur Hugues Grimard, maire et monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2011-108**MANDAT A M. ELPHEGE THIBODEAU : ANCIEN HOTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos donne un mandat à monsieur Elphège Thibodeau, ingénieur-hygiéniste industriel, à l'effet de préparer un rapport sur les différents matériaux présents dans l'ancien hôtel de ville avant de procéder à l'appel d'offres pour la démolition de l'édifice sur la rue du Roi.

Adoptée.

2011-109**APPEL DE PROJETS – PACTE RURAL, VOLET LOCAL**

Dans le cadre du programme du Pacte rural, une enveloppe budgétaire de 40 000 \$ est réservée pour la Ville d'Asbestos en 2011. Le comité formé à cet effet a déterminé un thème afin de cibler des projets pour les jeunes de 0-20 ans. Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé du conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos fasse un appel de projets dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Ville, en vue de recevoir des projets d'organismes d'Asbestos ayant rapport avec le thème choisi par le comité de sélection.

Adoptée.

2011-110**ACHAT D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE 2006 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'entériner l'achat d'une camionnette de marque GMC, modèle Savana, année 2006 auprès du Salon de l'auto Magog, au coût de 19 500 \$, taxes en sus. Cette camionnette sera utilisée par le service des Travaux publics.

Adoptée.

2011-111**CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE : RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2011**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2011, et ce, au coût de 120 \$.

De plus, que messieurs Pierre Benoit, conseiller et Daniel Garant, directeur du service des Loisirs soient les représentants de la Ville d'Asbestos à cet organisme.

Adoptée.

2011-112**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Bibliothèque municipale d'Asbestos présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tel que livres, livres sonores, dvd et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues. Que madame Julie Fontaine, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport mensuel de mars 2011 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	6	1 558 400 \$	1 550 400 \$
FÉVRIER	8	48 500 \$	1 598 900 \$
MARS	8	77 000 \$	1 675 900 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Madame Colette Bachand:

- Possibilité de demander aux policiers d'être plus présents sur le territoire d'Asbestos

Monsieur Jean-Pierre Dupuis :

- Réglementation applicable concernant fumée qui se dégage des poêles à bois

Monsieur Gilles Messier:

- Nombre d'auto-patrouilles sur le territoire d'Asbestos durant la nuit
- Démolition de l'ancien hôtel de ville.

2011-113**DÉLÉGATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos délègue 2 représentants municipaux au tournoi de golf de la Municipalité de Wotton à être tenu le samedi 21 mai 2011. Que les frais relatifs à cette délégation soient à la charge de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire Hugues Grimard :

- Invite la population à l'exposition du Cercle de fermières

Le conseiller Alain Roy :

- Invite la population à la Semaine du Livre du 11 au 16 avril à la bibliothèque
- Invite les citoyens à la conférence de M. David Bernard qui aura lieu le 11 avril 2011 à la Bibliothèque municipale
- Invite la population aux conférences le mercredi, 13 avril à la bibliothèque.

Le conseiller Serge Boislard :

- Commente les propos tenus par M. Gilles Duceppe au sujet de l'amiante.

La conseillère Nicole Forgues :

- Invite la population à la Soirée des bénévoles le 16 avril 2011
- Invite les citoyens au brunch au profit du CSSS qui aura lieu le 1^{er} mai 2011
- Invite les citoyens au tournoi de golf du Maire qui aura lieu le 27 mai 2011
- Invite les citoyens à la Marche pour la santé qui aura lieu le 11 juin 2011
- Informe les citoyens des négociations avec les pompiers.

Le conseiller Jean Roy :

- Invite les citoyens à la Soirée des bénévoles qui aura lieu le 16 avril 2011
- Invite les citoyens au défi « Têtes rasées » de Leucan qui aura lieu le 6 mai 2011

Le conseiller Pierre Benoit :

- Invite la population à aller voter aux élections qui auront lieu le 2 mai prochain
- Invite les citoyens à présenter des projets dans le cadre du Programme du pacte rural, volet local.

2011-114

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 45.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

/lg